

Intervention de Jean-Marc CLERY - FSU

Pour la FSU ce Plan régional est un réel motif de satisfaction, comme est très satisfaisant l'avis du CESER préparé par la commission Formation Éducation emploi et voté à l'unanimité par celle-ci.

C'est qu'une initiative régionale spécifiquement consacrée à l'Enseignement agricole public (EAP) n'allait pas de soi au départ et pouvait susciter pas mal d'interrogations. En effet, pourquoi une attention spécifique de la Région aux lycées publics qui ne représentent pas même un cinquième des effectifs de l'enseignement agricole pour la Bretagne ? A ce titre le document de la Région fait œuvre pédagogique utile en montrant, par exemple, pour qui l'ignorait peut-être, que l'enseignement public forme un peu plus du quart des détenteurs de la capacité agricole à l'installation pour ce qui est des diplômes délivrés en formation initiale (à peu près à parité avec les MFR), mais aussi près du tiers de ceux qui passent par l'apprentissage (à peu près à égalité avec les MFR et les lycées du CNEAP), et surtout plus des deux tiers de celles et ceux issus de la formation continue.

Il ne faut évidemment pas surestimer le poids de l'Enseignement agricole public, dans le pays et encore moins pour la Bretagne, mais rien n'est figé et les choses peuvent aussi changer. Avec la montée en puissance de la sensibilité aux enjeux environnementaux et au vivant d'une part, et des nouvelles aspirations vis-à-vis du sens du travail d'autre part, rien n'empêche en effet de penser que, dans les décennies à venir, de nouvelles générations veuillent se tourner davantage vers les formations du secteur agricole qui connaîtra simultanément des réorientations majeures. Et rien n'empêche non plus de penser qu'à l'avenir la demande de formations agricoles publiques devienne plus forte. La population bretonne change, et avec elle les attachements anciens à tel ou tel réseau - comme on a pu le voir avec l'arrivée d'un lycée public à Ploërmel, projet qui était encore loin de faire l'unanimité il y a seulement quelques années et que tout le monde salue aujourd'hui comme un progrès.

A l'échelle des mutations que doit accomplir le monde agricole, le rôle de l'Enseignement agricole public reste modeste, mais il n'est pas négligeable justement en raison de sa place particulière dans le système de formation et d'accès aux professions agricoles. Ainsi dans le cadre du futur projet de *Loi d'Orientation et d'Avenir Agricole* (PLOAA) que devrait porter le Ministre Marc Fesneau, le SNETAP-FSU a demandé que la place des Centres de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) soit renforcée dans les parcours d'installation des professionnel.les, particulièrement des personnes Non Issu.es du Monde Agricole (NIMA), par exemple en définissant les CFPPA en tant que guichet unique.

Pour la FSU, l'enseignement agricole public peut être un levier stratégique, non pas seulement pour la transmission et l'accompagnement des futur.es professionnel.les vers les métiers du secteur tels qu'ils sont aujourd'hui, mais aussi pour leur faire acquérir tous les savoirs nécessaires pour faire émerger les pratiques qui seront pertinentes dans les décennies à venir.

Pour cela il est indispensable d'intégrer l'enseignement des pratiques agroécologiques paysannes et de l'agriculture biologique dans les programmes de l'ensemble des formations agricoles - ce qui est loin d'être le cas - mais aussi de renforcer en affirmant comme premier, le rôle pédagogique de développement et d'innovation des Exploitations Agricoles (EA) des établissements. Si le premier point est clairement de la responsabilité du Ministère et des Directions régionales, pour le second, comme on a pu le voir et l'entendre au cours des échanges de Pontivy en mai dernier, le rôle de la Région sera important.